

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2019 à 18h30.

Présents : Mmes ESTEBAN (Maire), BENAZET (2°ADJ), DANDINE (4°ADJ), MOUCHAGUE (6° ADJ), BACH, BONNET-LECLERCQ, LAVIGNE, MACARY, MERIC, PUJOL M., PUJOL N.

MM. EYCHENNE (1° ADJ), RESCANIERES (3°ADJ), LABEUR (5°ADJ), BLANDINIERES, BONNEFONT, DOUMENC, FABRY, LAGARDE, PUJOL R, PULCI.

Absents excusés : Mme GOURMANDIN.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

I/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2018.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2018 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

II/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

III/ Proposition de modification du régime indemnitaire des régisseurs de recettes suite aux changements de nomination des régisseurs.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 10 juillet 2015 fixant le régime indemnitaire annuel des régisseurs de recettes.

Suite aux modifications survenues dans l'organisation des régies existantes, Madame Le Maire propose d'allouer aux régisseurs de recettes, les indemnités annuelles de responsabilité suivantes :

- 320.00 Euro à Mme Françoise RUFFIE, régisseur de recettes de la Régie des Eaux et d'Assainissement.
- 106.00 Euro à Mme Nathalie CASSIGNOL, régisseur de recettes de la Régie des Eaux et d'Assainissement.
- 106.00 Euro à Mme Christelle METGE, régisseur de recettes de la Régie des Eaux et d'Assainissement.
- 106.00 Euro à Mme Frédérique SALOMON, régisseur de recettes de la Régie des Eaux et d'Assainissement.
- 110.00 Euro à Mme Nathalie CASSIGNOL, régisseur de recettes du Cimetière.
- 160.00 Euro à Mme Yolande CATELAIN, régisseur de recettes des Services Périscolaires.
- 160.00 Euro à M. Romain KERRMANN, régisseur de recettes des Services Périscolaires.
- 120.00 Euro à Mme Frédérique SALOMON, régisseur de recettes de la Piscine Municipale.
- 110.00 Euro à M. Olivier LERISSON, régisseur de recettes des Droits de Place.
- 110.00 Euro à M. Olivier LERISSON, régisseur de recettes des Amendes de Police.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Décide de fixer les indemnités annuelles de responsabilité aux régisseurs comme proposé par Madame Le Maire.

- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

IV/ Demande d'autorisation pour la couverture de la terrasse du Café de France.

Madame Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement et de couverture de la terrasse du Café de France proposé par M. Michel Fauré.

L'Assemblée donne un avis favorable de principe à ce projet, à charge pour M. Fauré d'obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires pour un tel dossier, de respecter le cheminement piéton, les normes d'accessibilité autour de l'immeuble et de permettre l'ouverture des côtés de la terrasse en période estivale.

Madame Le Maire indique que le platane situé devant la Café de France sera abattu, comme plusieurs autres platanes qui ont fait l'objet d'un rapport négatif lors du dernier contrôle sanitaire. A charge pour la Commune de prévoir le remplacement de cet arbre puisque : « un arbre arraché, un arbre replanté ».

V/ Proposition de nom pour le lotissement Milian à Laborie.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée que M. Milian propriétaire d'un lotissement Route du Courbas à Laborie demande de nommer cette voie.

Elle propose de nommer cette voie qui est une impasse : « Impasse du Terrefort ».

Madame Le Maire mentionne que l'achat et la mise en place de la plaque de rue resteront à la charge du propriétaire puisque le lotissement est privé.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que cette voie sera dénommée : « Impasse du Terrefort ».
- Dit que l'achat et la mise en place de la plaque de rue restent à la charge du propriétaire puisque le lotissement est privé.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

VI/ Proposition de motion concernant les conditions de fermeture du guichet et de la salle d'attente de la Gare de Varilhes.

Madame Le Maire, conformément à la délibération qui a été prise le 14 décembre 2017, propose au Conseil Municipal une motion demandant :

- Le rétablissement des conditions de fonctionnement de la Gare de Varilhes d'avant 2016,
- De rétablir ce service public sachant que plus de 120 personnes utilisent régulièrement la Gare de Varilhes où s'arrêtent 36 trains par jour ouvrable,
- De nommer un agent de circulation qui assurerait à la fois le service aux usagers au guichet et la sécurité sur le quai.
- Tout ceci pour favoriser :
 - o Les besoins du Centre Hospitalier du Val d'Ariège avec son millier d'employés et de nombreux visiteurs au quotidien,
 - o Le développement de la zone industrielle de Cap Delta,
 - o La venue des visiteurs au Centre d'Histoire et de la Médiathèque maintenant à proximité de la Gare.
 - o La venue des usagers sur les différentes zones d'activités de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de motion.

VII/ Proposition de soutien à la résolution du 101^{ième} Congrès de l'AMF.

Madame Le Maire donne lecture de la résolution du 101^{ième} Congrès de l'AMF.
Après discussion sur plusieurs points du texte, il est proposé d'adresser le texte aux élus du Conseil Municipal.
Le dossier est donc ajourné et sera représenté lors de la prochaine séance du 19 février 2019.

VIII/ Point sur le dossier Centre-Bourg.

Madame Le Maire donne la parole à Mme Mouchague en charge du suivi de ce dossier.
Cette dernière indique que plusieurs réunions de travail ont été organisées. La prochaine sera plus axée sur l'offre commerciale pour les Communes de Varilhes et Verniolle avec comme thèmes : accessibilité, visualisation, maintien des commerces, possibilité d'aides financières.

Mme Mouchague propose de rencontrer les commerçants, évoque l'idée de créer un comité de pilotage et rappelle que toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre du dossier de pré-candidature de la Commune de Varilhes auprès de la Région pour le dossier « Bourg-Centre ».

IX/ Point sur le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes Rand'o fil de l'eau.

Madame Le Maire donne la parole à M. Rescanières pour la présentation du dossier.
Les documents et les plans seront envoyés à l'Assemblée par courriel.

X/ Rapport d'analyse des platanes sur l'ensemble de la Commune.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une étude a été faite sur l'état sanitaire des platanes de la Commune.

Le rapport indique que certains arbres doivent être abattus. Il est nécessaire de réaliser ces coupes et de remplacer les arbres abattus en cohérence avec la politique municipale de « un arbre arraché, un arbre replanté ».

Il est proposé de relancer le traitement annuel des platanes qui a été arrêté depuis plusieurs années. Une demande de devis sera réalisée pour cette prestation.

XII/ Révision des tarifs de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement pour 2019.

Madame Le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à la révision des tarifs de l'Eau et de l'Assainissement, pour la Régie municipale des Eaux et d'Assainissement, pour l'année 2019.

Monsieur Michel Blandinières, Président de la Régie, propose les tarifs suivants, applicables au 1^o janvier 2019 :

- Eau, abonnement semestriel : 32.00 Euro HT avec TVA à 5.50%.
Ramené au prorata pour les départs en cours de semestre.
- Eau, le M3 : 1.15 Euro avec une TVA à 5.50%.
- Adour Garonne, redevance pollution, le M3 : 0.33 Euro avec une TVA à 5.50%.
- Adour Garonne, redevance prélèvement sur ressource en eau, le M3 : 0.11 Euro avec une TVA à 5.50%.
- Adour Garonne, redevance collecte, le M3 : 0.25 Euro avec une TVA à 10.00%.

- Assainissement, abonnement semestriel : 32.00 Euro avec une TVA à 10.00%.
Ramené au prorata pour les départs en cours de semestre.
- Assainissement le M3 : 1.27 Euro avec une TVA à 10.00%.
- Frais d'ouverture pour abonnement compteur eau potable, intervention classique, sans délai fixe d'intervention : 38.00 Euro avec une TVA à 20.00%.
- Taxe de participation au financement de l'assainissement collectif : 1 854.00 Euro.
- Contrôle Assainissement Non Collectif Conception / Réalisation : 134.00 Euro avec une TVA à 10.00%.
- Contrôle Assainissement Non Collectif Diagnostic existant : 80.00 Euro avec une TVA à 10.00%.
- Contrôle Assainissement Non Collectif périodique de bon fonctionnement et sur vente : 60.00 Euro avec une TVA à 10.00%.
- Contrôle Assainissement Non Collectif suite à réalisation de travaux prescrits : 0.00 Euro.
- Main d'œuvre, 1 heure : 30.00 Euro avec une TVA à 20.00%.
- Tracto-pelle, 1 heure : 45.00 Euro avec une TVA à 20.00%.

Madame Le Maire propose d'approuver ces tarifs.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Approuve la révision des tarifs comme proposés, pour l'année 2019.
- Dit que ces tarifs révisés seront applicables à compter du 1^o Janvier 2019.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

XIII/ Groupe Scolaire de Laborie.

Madame Le Maire donne lecture du courrier de remerciement transmis par Mme Le Directrice concernant le réaménagement des heures d'entretien de l'Ecole de Laborie.

XIV/ Château de Longpré.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'une visite du Château de Longpré sera organisée, avec M. Lilian Cantos, propriétaire du site.

XV/ Questions diverses.

- CLSPD Départemental le 8 février : M. Rescanières assistera à la réunion en remplacement de M. Labeur et de Mme Bach.
- Réunion avec le PAAPJIP le 12 février.
- Loto du Groupe Scolaire Paul Delpech le 8 février.

- Réunion du PEDT le 12 février avec le pôle enfance de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.
- Groupe culture : le dernier spectacle du 19 janvier a été un succès avec la présence de 200 personnes. Merci à Mme Macary pour l'organisation de cette manifestation et pour le travail réalisé par les membres de son groupe.
- Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Laborie : M. Rescanières a participé à la réunion. Le coût du chapiteau est une lourde charge pour leur budget annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.